

## COMMUNE DE MITTELBERGHEIM

### EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2012.

Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de conseillers en fonction : 15  
Nombre de conseillers présents : 14

Sous la présidence de Monsieur le Maire HILGER Alfred

#### Etaient présents :

Messieurs les adjoints : STROESSER Bernard, HAENSEL Robert.

Mesdames et Messieurs les conseillers : BOECKEL Peter, FOURNIAL Patrick, HELBERT Paul, HIRTZ Elisabeth, MAPPUS Marc, ROHRER-CAVODEAU Marie-Josée, SCHWOB Patrick, SELTZ Daniel, WANTZ Stéphane, WEREY Sandra, WOLF Guy.

#### Etait absent excusé :

Monsieur MEYER Jean-Claude, donne procuration à Monsieur STROESSER Bernard.

#### **Droits de préemption**

La commune renonce à cinq droits de préemption.

#### **Budget « commune »**

Un excédent de € 281 270.77 ressort du compte administratif 2011. Il sera intégré dans le budget primitif 2012.

Le budget primitif 2012 s'équilibre en dépenses et recettes à € 1 050 100.00 dont € 708 400.00 en fonctionnement et € 341 700.00 en investissement.

Les dépenses de la section fonctionnement concernent principalement les charges liées au caractère général de la commune (électricité, chauffage, entretien général de la commune, les charges relatives au personnel et les frais assimilés).

Les dépenses d'investissement relèvent plus particulièrement de la création, de l'amélioration du patrimoine communal.

Pour l'exercice 2012, il est proposé, entre autres dans la section d'investissement, la réalisation des travaux suivants : éclairage intérieur de l'hôtel de ville, réfection de la deuxième tranche des vitraux de l'église catholique, la modification de l'ouverture d'une porte de l'église protestante, le renouvellement de la couche de macadam dans la cour de l'école élémentaire, l'acquisition d'un défibrillateur, etc...

#### **Budget « eau »**

Le compte administratif 2011 fait ressortir un excédent de € 194 026.04 lequel sera affecté au budget primitif de cette année.

Le budget « eau » s'équilibre en dépenses et recettes dans la section fonctionnement à € 299 000.00 et en investissement à € 225 000.00 pour l'exercice 2012.

Pour la section fonctionnement, la grande partie des dépenses concerne l'analyse de la qualité de l'eau, l'entretien du réseau et le remboursement de l'emprunt contracté (intérêts). Les recettes proviennent de la vente de l'eau aux administrés.

La section « investissement » concerne le remboursement de l'emprunt contracté (capital) et les travaux qui pourraient surgir sur le réseau.

### **Vote des taxes**

Les conseillers municipaux, par vote au secret, décident de ne pas augmenter les taxes communales.

### **Personnel communal : engagement d'un saisonnier**

Madame Martine Armbruster sera reconduite, à compter du 7 mai prochain jusqu'au 31 octobre 2012, dans ses fonctions de fleurissement et d'entretien des espaces verts aux mêmes conditions que l'année dernière.

### **Ecoles : service d'accueil en cas de grève du personnel enseignant**

La commune dispose actuellement que d'une personne formant le « vivier » d'intervenants hormis l'A.T.S.E.M. mais cette dernière ne pourra intervenir que dans le cas où le personnel enseignant de l'école maternelle est en grève. Elle propose de rechercher d'autres personnes ayant une expérience professionnelle dans ce domaine, de préférence habitant la commune, qui pourraient intervenir très rapidement dans ce cas. Ces personnes seront inscrites sur la liste des intervenants susceptibles d'assurer le service d'accueil prévu à l'article L 133-4.

Les personnes souhaitant intégrer ce service d'accueil peuvent s'inscrire en mairie. Un affichage sera également mis en place dans la commune.

### **Dépôt incendie : prévision travaux**

Monsieur Peter Boeckel, président de l'amicale des sapeurs pompiers informe que les locaux actuels deviennent trop étroits au vu de la mise à disposition du matériel d'intervention par le S.D.I.S. et du stationnement du véhicule d'incendie dans ce même endroit. Il propose d'ajouter un local à l'arrière du bâtiment communal permettant ainsi d'y installer une salle de réunion, des toilettes et des casiers individuels. Il précise que le financement sera assuré par le S.D.I.S. et que les travaux seront réalisés par les pompiers.

La commission « bâtiment » ayant été consultée pour ce projet lors d'une réunion a émis un accord de principe.

Le conseil municipal émet également un avis favorable sous condition du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable et l'obtention de l'accord des services de l'A.B.F.